

68000



COMMUNE DE OBERSAASHEIM

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'OBERSAASHEIM
DE LA SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2025

*Sous la présidence de Madame Marie-Laure GEBER, Maire.
Madame le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents.
Elle ouvre la séance à 19h30.*

Présents :

HAUMESSER Christian	1 ^{er} Adjoint au Maire
MELAYE Angéline	2 ^{me} Adjointe au Maire
CORTIJO Juan	3 ^{me} Adjoint au Maire

ACKERMANN Gérard – COMBRE Rémy – FROMM Christine – FURLING Magalie –
GUIRA Rita – HILDWEIN Joël – MAYNARD Marlyse – SCHUBNEL Thierry –
SPINDLER Camille

Absent excusé :

Néant

Secrétaire de séance :

Madame SPITZ Rachel

Avant de passer à la lecture de l'ordre du jour, Madame le Maire demande à rajouter le point suivant :

- Ecole – Périscolaire
 - a) Ecole
 - b) Périscolaire

L'ordre du jour est le suivant :

- 1) Approbation du dernier procès-verbal
- 2) Rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable 2024
- 3) Rapport d'activités 2024 des services de la Communauté de Communes Alsace Rhin Brisach
- 4) Convention fourrière avec la SPA de Colmar et environs
- 5) Désignation d'un référent des Espèces à Enjeux pour la Santé Humaine (EESH)
- 6) Instruction des Autorisations du Droit des Sols (ADS) – Avenant
- 7) Décision modificative
- 8) Décision prise par délégation
- 9) Ecole – Périscolaire
 - a) Ecole
 - b) Périscolaire
- 10) Divers

Accusé de réception en préfecture
068-216802462-20250924-01-24-09-2024-DE
Date de télétransmission : 09/10/2025
Date de réception préfecture : 09/10/2025

1. Approbation du dernier procès-verbal

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 21 août 2025 a été transmis à tous les membres avant la réunion. Aucune observation n'ayant été formulée, il est approuvé à l'unanimité.

2. Rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable 2024

Madame le Maire rappelle qu'en vertu de l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient au Syndicat Intercommunal d'Adduction en Eau Potable de la Plaine du Rhin de présenter chaque année un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable.

Madame le Maire précise que ce rapport a été transmis par mail à l'ensemble des conseillers, afin qu'ils puissent en prendre connaissance avant la réunion. Elle rappelle également qu'il est public et qu'il permet d'informer les usagers du service.

Monsieur CORTIJO Juan souhaiterait connaître le taux de PFAS (substances chimiques) dans l'eau du robinet - pour Obersaasheim. Monsieur HILDWEIN Joël, délégué au SIAEP, va se charger de poser la question.

Le Conseil Municipal, après en avoir pris connaissance et délibéré, à l'unanimité :

- PREND ACTE du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice 2024 établi par le Syndicat Intercommunal d'Adduction en Eau Potable de la Plaine du Rhin.
- INDIQUE que ce rapport est tenu à la disposition du public et peut être consulté en mairie.

3. Rapport d'activités 2024 des services de la Communauté de Communes Alsace Rhin Brisach

Conformément à l'article L. 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) adresse chaque année aux maires des communes membres un rapport retraçant l'ensemble des actions mises en œuvre au cours de l'exercice précédent.

Ce rapport a été transmis à chaque conseiller avant la séance du conseil municipal.

Le conseil municipal, après en avoir pris connaissance :

- PREND ACTE du rapport d'activités 2024 des services de la Communauté de Communes Alsace Rhin Brisach.
- INDIQUE que ce rapport est tenu à la disposition du public et peut être consulté en mairie.

4. Convention fourrière avec la SPA de Colmar et environs

Madame le Maire rappelle à l'Assemblée que chaque commune doit disposer :

- soit d'une fourrière communale apte à l'accueil et à la garde des chiens et chats trouvés errants ou en état de divagation
- soit du service d'une fourrière établie sur le territoire d'une autre commune, avec l'accord de cette commune.

La convention établie avec la SPA de Colmar et Environs arrive à échéance le 31 décembre 2025. Madame le Maire propose de la renouveler.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DECIDE de renouveler la convention fourrière pour la période 2026 - 2029
- CHARGE Madame le Maire ou son Représentant à signer tout document afférent à ce dossier.

5. Désignation d'un référent des Espèces à Enjeux pour la Santé Humaine (EESH)

Madame le Maire rappelle que le Conseil Municipal avait, par délibération en date du 19 octobre 2021 - point n° 9, nommé Monsieur Rémy COMBRE comme référent territorial « ambrosie ».

Le plan de lutte contre l'ambrosie est désormais remplacé par le Plan d'Actions Régional Espèces à Enjeux pour la Santé Humaine. Il intègre davantage d'espèces nuisibles pour la santé humaine comme les chenilles processionnaires, le moustique tigre, le datura, la berce du Caucase, les tiques, les punaises de lit...)

Madame le Maire informe avoir reçu un courrier de Monsieur le Préfet sollicitant la désignation d'un ou plusieurs référents territoriaux EESH au sein de notre Collectivité.

Monsieur SCHUBNEL Thierry se porte volontaire pour être référent territorial EESH à Obersaasheim.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette initiative et nomme Monsieur SCHUBNEL Thierry référent des « Espèces à Enjeux pour la Santé Humaine ».

6. Instruction des Autorisations du Droit des Sols (ADS) – Avenant

La convention relative à l'instruction des autorisations d'urbanisme signée le 8 mars 2021 entre Colmar Agglomération, la Communauté de Communes Alsace Rhin Brisach et la Commune d'Obersaasheim, arrive à échéance le 31 décembre 2025.

Afin de pouvoir continuer à bénéficier de cette prestation jusqu'à ce que la nouvelle équipe municipale - amenée à être installée après les élections à venir en 2026 - ait pu disposer de la réflexion nécessaire à définir les modalités ultérieures de gestion de ses dossiers, il nous est proposé de prolonger cette convention, par voie d'avenant, pour une durée d'un an.

A noter, un accord de principe avait été donné en date du 27 juin 2025 à Colmar Agglomération pour repousser la date d'échéance de la convention au 31 décembre 2026.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE de prolonger d'une année la durée de la convention - soit jusqu'au 31 décembre 2026
- AUTORISE Madame le Maire ou son Représentant à signer l'avenant n° 1 à la convention pour l'instruction d'autorisations d'urbanisme entre Colmar Agglomération, la Communauté de Communes Alsace Rhin Brisach et la Commune d'Obersaasheim, ainsi que les différentes pièces relatives à l'exécution de la présente délibération.

7. Décision modificative

Travaux d'assainissement et d'eaux pluviales Impasse du Maréchal Leclerc - rue des Jardins :
Ajustement des crédits

Madame le Maire laisse la parole à Monsieur HAUMESSER Christian qui rappelle que les dépenses relatives aux travaux d'assainissement et d'eaux pluviales sont prises en charge par la Communauté de Communes Alsace Rhin Brisach - au titre de ses compétences.

A noter : La Commune assurera - dans un premier temps - le paiement des entreprises pour l'ensemble des dépenses liées à ce projet et demandera - dans un deuxième temps - le remboursement à la Communauté de Communes Alsace Rhin Brisach pour ce qui concerne les travaux d'assainissement et d'eaux pluviales.

Les crédits prévus au B.P. 2025 pour les travaux précités sont insuffisants. Ils nécessitent un ajustement.

Madame le Maire propose au conseil municipal de passer les écritures suivantes :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT					
DEBIT			CREDIT		
231 - Immobilisations corporelles en cours			458112 – Travaux d'assainissement – Impasse du Maréchal Leclerc Rue des Jardins		
B.P. 2025	Virement	Solde	B.P. 2025	Virement	Nouveau montant
369 000.00	-34 000.00	335 000.00	55 000.00	34 000.00	89 000.00

Accusé de réception en préfecture
068-216802462-20250924-01-24-09-2024-DE
Date de télétransmission : 09/10/2025
Date de réception préfecture : 09/10/2025

COMMUNE D'OBERSAASHEIM

PV DU CM DU 24/09/2025

RECETTES D'INVESTISSEMENT					
			458212 – Travaux d'assainissement Impasse du Maréchal Leclerc Rue des Jardins		
B.P. 2025	Virement	Solde	B.P. 2025	Virement	Nouveau montant
	aucun		55 000.00	34 000.00	89 000.00

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, approuve les écritures telles que présentées.

8. Décision prise par délégation

Madame le Maire informe le conseil de la décision qu'elle a prise dans le cadre des délégations qui lui ont été accordées par délibération en date du 1^{er} septembre 2020 - point n° 2.

Elle a ainsi souscrit un contrat d'assurance auprès de la C.I.A.D.E. qui avait pour objet de garantir les bénévoles dans le cadre de leurs interventions au cours de la Journée Citoyenne du samedi 13 septembre 2025.

Le montant de la cotisation nette s'élève à la somme de 126,06 euros.

Le Conseil Municipal prend note de cette décision.

9. Ecole – Périscolaire

a) Ecole

Lors de la pré-rentree scolaire, il a été constaté une infiltration d'eau au niveau d'un toit plat de l'école - suite aux fortes pluies.

Des travaux provisoires ont été réalisés par l'entreprise RECK de Wolfgantzen pour stopper les dégâts.

Le bâtiment scolaire datant de 1997, l'ensemble de l'étanchéité et de l'isolation des toitures terrasses est à rénover.

Un premier devis a d'ores et déjà été réceptionné. Le montant estimatif des travaux s'élève à la somme de 34 331,20 € HT, soit 41 197,44 € TTC.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Prend acte de la nature des travaux avec rénovation complète des toits terrasses du groupe scolaire pour un montant estimatif de 34 331,20 € HT, soit 41 197,44 € TTC.

Accusé de réception en préfecture
068-216802462-20250924-01-24-09-2024-DE
Date de télétransmission : 09/10/2025
Date de réception préfecture : 09/10/2025

- Prend note qu'une demande d'aide financière pourrait être demandée auprès de la DETR ou d'autres organismes.
- Décide de prévoir les crédits au budget primitif 2026.
- Autorise Madame le Maire ou son Représentant à signer tout document afférent à ce dossier.

b) Périscolaire

Monsieur HAUMESSER Christian informe l'assemblée que les volets roulants de la salle de restauration du périscolaire sont vétustes et devraient être changés.

Un devis a été demandé à l'entreprise WURTH de Bootzheim. Il s'élève à la somme de 2 982,00 euros H.T., soit 3 578,40 euros T.T.C.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve le devis de l'entreprise WURTH d'un montant de 2 982,00 euros H.T., soit 3 578,40 euros T.T.C.
- Prend note qu'une demande d'aide financière pourrait être effectuée.
- Prends note que les crédits sont inscrits au budget primitif 2025.
- Autorise Madame le Maire ou son Représentant à signer tout document afférent à ce dossier.

10. Divers

- a) Madame le Maire informe le Conseil qu'il est possible de programmer des coupes de bois complémentaires dans la forêt communale. Celles-ci s'élèveraient à 5 300 euros H.T. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette proposition.

Madame SPINDLER Camille demande où en est la proposition de visite de la forêt communale. Madame le Maire répond qu'elle va échanger à ce sujet avec Monsieur GRENINGUEY Laurent - Technicien forestier.

- b) Madame le Maire revient sur un point (point n° 5) présenté lors du conseil municipal en date du 3 juin dernier intitulé « Détection et géoréférencement du réseau d'éclairage public ». En effet, le prestataire GEOSAT avait proposé un premier puis un deuxième devis. Le deuxième devis présentait un montant plus élevé. Madame le Maire indique que la différence de prix s'explique par le fait que des levés complémentaires avaient été proposés par GEOSAT (et acceptés par le Conseil) notamment pour le terrain de football, les fermes isolées, ...
- c) Madame le Maire fait part de la demande d'une équipe cynotechnique, à savoir l'occupation d'une partie du terrain de football et l'utilisation des toilettes et vestiaires de la salle polyvalente - pour une action de « recherche et sauvetage » - en mai 2026.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord. Il demande néanmoins - pour ce qui concerne l'alimentation électrique - que cette équipe utilise des groupes électrogènes leur appartenant.

Accusé de réception en préfecture
068-216802462-20250924-01-24-09-2024-DE
Date de télétransmission : 09/10/2025
Date de réception préfecture : 09/10/2025

- d) Madame le Maire présente les plans actualisés concernant le zonage assainissement et les eaux pluviales du village.
- e) Madame le Maire informe les conseillers avoir été sollicitée par le SIAEP quant aux futurs aménagements de voiries de notre Commune – ce, pour les années à venir. Le conseil municipal décide d'inscrire la rue des Prés et l'impasse du Maréchal Leclerc (à côté de l'Eglise) pour 2026 et 2027 et la rue de Guérin pour 2028. A noter : il ne s'agit que de prévisions. Elles resteront à confirmer le moment venu.
- f) Madame le Maire demande l'avis aux conseillers concernant un éventuel remplacement des illuminations de Noël aux trois entrées du village (traverses de rues).
Après en avoir délibéré et étudié différentes options, le conseil municipal approuve l'acquisition de nouvelles traverses de rues pour les trois entrées du village et charge Madame le Maire à signer le devis correspondant.
- g) Madame le Maire remercie l'ensemble des participants à la Journée citoyenne du 13 septembre 2025.
- h) Madame le Maire fait part de la demande de deux administrées du village, à savoir la décoration des fenêtres de la Mairie (façade Ouest), pour le mois de décembre - le souhait étant de créer une petite animation de l'Avent selon la tradition alsacienne. Madame MELAYE Angéline précise qu'une fenêtre sera dévoilée par week-end, en l'occurrence les vendredis 05, 12 et 19 décembre 2025. Du vin chaud et jus de pomme chaud pourraient être proposés par la Gérante de l'Épicerie et Café « Chez Marie ». Le Conseil Municipal décide d'offrir le jus de pomme chaud aux enfants.
- i) Madame MELAYE Angéline, rappelle la date du Marché de Noël, à savoir le 21 décembre 2025. Le concours de décorations aura pour thème : « Noël en rose ».
- j) Madame MELAYE Angéline fait part d'une demande du club ASLO. En effet, ils souhaiteraient, à la fin des entraînements de basket pouvoir se doucher sur place.
Le conseil municipal donne son accord de principe mais informe que la participation va être revalorisée. Ce point sera présenté lors d'une prochaine réunion de conseil municipal.
- k) Madame MELAYE Angéline informe qu'à partir du 1^{er} janvier 2026, la sieste deviendra obligatoire à l'école. Il faudra prévoir l'achat de lits et linge de lits.
- l) Monsieur CORTIJO Juan demande des informations quant aux récents débordements de certaines bennes au PAV (Point d'Apport Volontaire). Monsieur HAUMESSER Christian répond que ces problèmes ont fait suite à une absence de personnel chez un prestataire ainsi que de la défaillance de certains camions (problèmes mécaniques) ayant pour charge l'enlèvement des déchets.
- m) Madame FROMM Christine fait part à l'assemblée de l'inquiétude de la Directrice du périscolaire quant à la vitre cassée à l'entrée de la salle polyvalente. Celle-ci pourrait engendrer des coupures. Monsieur HAUMESSER Christian propose d'y coller un film de protection anti fissures.
- n) Madame FROMM Christine informe qu'une action « octobre rose » est organisée par l'Association des quilleurs le 26 octobre 2026 à la piste de quilles d'Obersaasheim.

- o) Monsieur HILDWEIN Joël informe les conseillers que la fuite a été réparée sur le moteur d'un véhicule des sapeurs-pompiers.
- p) Monsieur CORTIJO Juan informe le conseil que les sapeurs-pompiers réitèrent leur soirée Oktoberfest le 4 octobre 2025 à la salle polyvalente.
- q) Monsieur ACKERMANN Gérard fait part du problème de stationnement devant les propriétés, de chaque côté des rues du village. Madame le Maire répond qu'elle va rédiger une note rappelant les règles de stationnement.
- r) Madame GUIRA Rita déplore que des plantes ornementales aient été jetées dans un champ.
- s) Madame GUIRA Rita demande s'il est possible d'actualiser le plan du village - situé à l'angle de la rue du Maréchal Leclerc et du 2 Février. La réflexion est lancée.
- t) Monsieur SCHUBNEL Thierry informe que des vitraux ont été réparés à l'Eglise et que divers travaux ont été effectués.
- u) Monsieur SCHUBNEL Thierry demande si un nettoyage des haies au niveau du parking de la caserne est envisageable. Madame le Maire informe que ces travaux sont prévus.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne n'ayant demandé la parole, Madame le Maire clôt la séance à 21 h 35.

Obersaasheim, le 8 octobre 2025

Le Maire,



Marie-Laure GEBER